

Réseau ferré de France

Décision du 20 mars 2006 portant délégation de signature du directeur général adjoint de Réseau ferré de France, M. de Treglode (Hervé)NOR : *EQUT0611034S*

Le président de Réseau ferré de France,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, notamment son article 39 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 9 juillet 2002 portant délégation de pouvoirs au président et définissant les principes de délégation de compétences du président à certains responsables de l'établissement ;

Vu la décision du 25 mars 2004 portant organisation de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 20 mars 2006 portant nomination de M. de Treglode (Hervé) en qualité de directeur général adjoint,

Décide :

Délégation est donnée à M. de Treglode (Hervé), directeur général adjoint de Réseau ferré de France, pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. du Mesnil (Hubert), directeur général de Réseau ferré de France, tous actes et documents dont la signature a été déléguée à ce dernier par la décision du président du 2 novembre 2005.

M. Boyon